

«Big bang territorial» : Manuel Valls à contretemps

Par GÉRARD ONESTA Europe Ecologie-Les Verts, vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées en charge des affaires européennes, de l'aide au développement et de la réflexion sur l'avenir des régions et JOSÉ BOVÉ Europe Ecologie-Les Verts, eurodéputé

Le « big bang territorial », annoncé par le Premier ministre, semble vouloir s'attaquer enfin à la « confusion territoriale » qui disperse énergies publiques et privées et alimente un réseau d'un demi-million d'élus. Mais, les objectifs affichés sont peu compréhensibles, et le calendrier annoncé, aberrant. La disparition des conseils départementaux, souhaitable, est renvoyée suffisamment loin dans le temps (2021!) pour n'engager à rien, puisqu'avec un tel agenda, la réforme a toutes les chances de s'enliser, les élus cantonaux ayant décidé de remettre au goût du jour la guerre de tranchées. De plus, la fin des organes élus ne vaudrait pas disparition des départements, eux-mêmes qui survivraient sous forme de canevas pour l'administration d'Etat. Ce découpage technique, issu d'une logique pourtant deux fois centenaire, perdurerait face à l'émergence des régions et à celle des « bassins de vie » annoncés par ailleurs.

La refonte de la carte des intercommunalités, sur la base des bassins de vie, est une excellente initiative. Elle permettrait de faire coller l'organisation d'un territoire à la vie quotidienne de ses habitants, en mixant, sur des aires plus vastes (une dizaine par département ?), l'urbain et le rural. Mais, si l'objectif est

Diviser le nombre de régions par deux, pour faire plus fort, comme si la pertinence d'un territoire se mesurait à l'hectare !

vraiment de ne pas marginaliser les territoires les plus fragiles, face à la montée en puissance des métropoles, il faut annoncer immédiatement que ces pays, ainsi définis, constitueront une seconde chambre régionale élue : un conseil régional territorial. Ce dernier partagerait avec la chambre, représentant les citoyens, renommée « conseil régional citoyen » (élu, lui, sur une circonscription unique régionale) - les mêmes compétences, le même puissant budget

(cumulant les moyens actuels de la région et des départements) et le même exécutif cohérent. Si l'on entend additionner la force de l'union et la richesse de la diversité, il faut oser ce fédéralisme bicaméral régional. Inscrire ce souci de proximité dans nos institutions par la création de cette seconde chambre serait, aussi, l'unique moyen de rassurer le camp des départementalistes dont c'est le seul vrai argument recevable.

La réduction du nombre de régions est envisagée sous l'angle technocratique le plus aberrant : la division par deux, « pour faire plus gros », comme si la pertinence d'un territoire se mesurait à l'hectare ! Pour créer des régions viables, il faut considérer non pas leur superficie - l'Europe est riche de régions à taille réduite mais puissantes - mais leur donner une cohérence (sociale, économique, environnementale, culturelle), des moyens (humains et fiscaux, infrastructures compatibles avec le développement durable) et des compétences (droit à réglementation dans un cadre républicain défini, droit d'adaptation et/ou d'expérimentation pour répondre aux spécificités du territoire) pour ainsi avoir trois niveaux clairs pour légiférer : l'Europe, l'Etat, la région.

Le calendrier annoncé pour redessiner les régions est, lui, intenable. En effet, Manuel Valls a, à la fois, confirmé la tenue des élections régionales pour mars 2015 et annoncé de la façon la plus solennelle qu'il soit - en engageant la responsabilité de son gouvernement - que la nouvelle carte régionale serait établie pour le 1^{er} janvier 2017. Or, nul n'est besoin d'être grand devin pour prédire que le nombre de fusions de régions « par consentement mutuel » d'ici l'été prochain - c'est-à-dire avant le début de la campagne des régionales - sera voisin de zéro, tant le sujet est sensible et le parcours institutionnel complexe. Cela signifie qu'il faudra procéder à ces fusions après les élections des assemblées, durant la courte période qui sépare avril 2015 de décembre 2016.

Dans ce cas, il faudrait en quelques mois (liste non exhaustive) :

- Bâti à la hâte des hémicycles deux fois plus grands, ou éliminer le surplus d'élus fraîchement sortis des urnes.
- Choisir qui va présider le nouvel organe territorial ainsi formé (quel président récemment élu sera débarqué ?).
- Fusionner des services territoriaux éclatés entre deux villes aujourd'hui capitales régionales (quid des doublons parmi tous ces fonctionnaires qu'on ne peut statutairement licencier ?).
- Arbitrer sur les répartitions des fonds européens (qui ont été dévolus sur la base d'assiettes de richesses qui vont se retrouver bouleversées).

- Mutualiser les dettes et/ou renégocier les emprunts, etc.

Sans oublier l'obstacle institutionnel et démocratique principal : des électeurs se verraient alors administrés, dès 2017, par des élus pour lesquels ils n'ont pas pu voter - une grande première sous la république ! - puisque ces élus-là étaient, en mars 2015, candidats dans une région voisine dont rien ne garantissait qu'elle soit ensuite fusionnée. On attend, mi-gourmand mi-navré, l'arbitrage du Conseil constitutionnel sur cette monstruosité juridique.

Comment, dès lors, comprendre le calendrier de M. Valls ? Improvisation gribouille ? Ou manœuvre tactique ? Il ne pouvait annoncer - tout de suite - le report d'un an des élections régionales (seul moyen de gagner le pari de cette réforme) sous peine de voir la droite se déchaîner sur le mode « vous redoutez une nouvelle raclée électorale dès l'an prochain ». On sait, pourtant, que le pouvoir socialiste est tenté de retarder le dernier grand rendez-vous aux urnes avant la fin du quinquennat, histoire de donner du temps au temps et de voir ses politiques porter, éventuellement, leurs fruits afin de se refaire une santé électorale avant 2017. Mais ce que Valls ne pouvait annoncer huit jours après la gifle des municipales, il peut très bien le faire durant la torpeur de l'été, quand les urnes municipales et européennes auront refroidi. Face aux évidents blocages du dossier, il peut prolonger alors le mandat des actuelles assemblées régionales, lui redonnant ainsi sa durée normale et légale. Faisant cela, il retrouverait un tempo normal pour dessiner la nouvelle carte des régions avant les élections, en supprimant les obstacles du calendrier sans donner l'impression d'être encore sous le coup de l'échec des municipales.

Dernière option, la nouvelle carte de France, déjà dessinée par d'obscurs technocrates, serait imposée par le Premier ministre dès cet été, c'est-à-dire, avant le début de la campagne des élections régionales de 2015. Autant dire que cette option ne s'embarasserait guère ni des études sérieuses ni de la concertation qu'un tel bouleversement réclame pourtant. Ce choix brutal laisserait alors bien plus de cicatrices territoriales, politiques et humaines que la réforme n'est censée en gommer. Ainsi, sur ce dossier, Valls s'affiche comme un chef d'orchestre « déconcertant ». Il distribue une partition incomplète, ne semble pas vouloir accorder les violons et bat la mesure à contretemps. Mais, il est encore temps d'apprendre le bon usage de la baguette, du diapason et du métronome. Pour cela, il peut compter sur les élus écologistes, extrêmement mobilisés sur ce sujet, afin que la nouvelle symphonie territoriale sonne juste.

L'ŒIL DE WILLEM

